



CONVOCACTION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 20 Novembre 2017,

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

**Mercredi 29 Novembre 2017 à 20h45**  
**A l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis**  
**LANSLEBOURG MONT-CENIS**  
**73500 VAL-CENIS**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la réunion du 24 Octobre 2017**
3. **Compte rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
4. **Administration générale**
  - 4.1 Zone de loisirs des Glières :
    - Validation des horaires d'ouvertures pour l'hiver 2017-2018
    - Validation des tarifs 2017-2018
    - Validation des partenariats 2017-2018
  - 4.2 Conventions avec ENEDIS
  - 4.3 Délibération autorisant Mr le Maire à signer le dépôt des pièces – Zone Agricole de Termignon.
  - 4.4 Délégation de signature à Mr Paul CHEVALLIER, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer au nom et pour le compte de la commune lors de la passation des actes authentiques passés en la forme administrative
  - 4.5 Convention de fourrière au forfait pour chiens errants ou trouvés en état de divagation
  - 4.6 Convention avec le Département relative à la charte portant rappel de distributions de compétences ou de responsabilités durant la période hivernale sur la RD 100
5. **Ressources Humaines**
  - 5.1 Instauration d'un service d'astreinte
  - 5.2 Indemnité forfaitaire pour les fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur de la commune – modalités d'attribution (modification de la délibération n°130 du 30/05/2017)
  - 5.3 Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires
  - 5.4 Recensement 2018 de la population :
    - Nomination d'un coordonnateur titulaire et d'un coordonnateur suppléant
    - Nomination de 7 agents recenseurs
    - Mode de rémunération des agents recenseurs
  - 5.5 Convention de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise
6. **Urbanisme / Forêt / Patrimoine**
  - 6.1 Convention entre la Commune, la fondation du Patrimoine et l'association du patrimoine de Lanslebourg Mont-Cenis pour la restauration de la chapelle St Jean Baptiste (annule et remplace la délibération n°246 du 24/10/2017)
  - 6.2 Désaffectation, déclassement et aliénation de la voie communale « Impasse des 14 chapeaux » – lancement d'une enquête publique – Secteur de Bramans
  - 6.3 Vente d'un délaissé de la voirie communale Rue de la Salette – Secteur de Lanslevillard
  - 6.4 Délibération portant sur la Taxe d'Aménagement et les aires extérieures de stationnement
  - 6.5 Vote sur le principe d'un échange – Secteur de Lanslebourg Mont-Cenis
  - 6.6 Vente de terrain lieu-dit Longevier à Lanslebourg
  - 6.7 Tarifs des lots 6 à 11 au lotissement du Mollaret – Secteur de Lanslevillard
7. **Finances**
  - 7.1 Décisions modificatives budgétaires
  - 7.2 Vote du budget SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme
8. **Domaines skiables**
  - 8.1 Vote des tarifs des frais de secours sur piste
  - 8.2 Convention avec le SAF pour les secours hélicoptérés et approbation des tarifs
  - 8.3 Convention pour les transports sanitaires depuis le domaine nordique de Bramans
9. **Informations et questions diverses**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,  
Jacques ARNOUX

